

Le guide des écoliers de la ville d'Annemasse



Année scolaire

2011/2012

LES ÉCOLES D'ANNEMASSE

- **École élémentaire Marianne Cohn**
Directeur M. CARRIER
14 rue Aristide Briand
04.50.37.25.70
ce.0740522r@ac-grenoble.fr
- **École maternelle Marianne Cohn**
Directeur Mme LAURENT
Rue de l'école maternelle
04.50.92.11.04
ce.0740523s@ac-grenoble.fr
- **École élémentaire Les Hutins**
Directeur M. GASPARD
12 rue de l'Annexion
04.50.37.12.59
ce.0740524t@ac-grenoble.fr
- **École maternelle Les Hutins**
Directeur Mme PIOT-LOUVET
16 rue de l'Annexion
04.50.37.58.21
ce.0740526v@ac-grenoble.fr
- **École élémentaire La Fontaine**
Directeur M. COER
1 rue du Rhône
04.50.37.52.11
ce.0741481h@ac-grenoble.fr
- **École maternelle La Fontaine**
Directrice M^{elle} GAY
5 rue du Léman
04.50.37.71.79
ce.0741534r@ac-grenoble.fr
- **Groupe scolaire Jean Mermoz**
Directeur M. CANDAU
1 rue Jean Mermoz
04.50.37.28.19
ce.0741491u@ac-grenoble.fr
- **Groupe scolaire Bois-Livron**
Directeur M. BOUCHER
2 rue Curioz
04.50.37.71.04
ce.0741265y@ac-grenoble.fr
- **Groupe scolaire Antoine de Saint-Exupéry**
Directeur M. PASQUIER
5 rue Naly
04.50.74.52.62
ce.0741697t@ac-grenoble.fr

LE CALENDRIER SCOLAIRE

Congés Scolaires 2011/2012
Zone A - Académie de Grenoble

→ **Rentrée le lundi 5 septembre 2011**

TOUSSAINT

Du samedi 22 octobre 2011
au jeudi 3 novembre 2011

NOËL

Du samedi 17 décembre 2011
au mardi 3 janvier 2012

HIVER

Du samedi 11 février 2012
au lundi 27 février 2012

PRINTEMPS

Du samedi 7 avril 2012
au lundi 23 avril 2012

ÉTÉ

A compter du jeudi 5 juillet 2012 au soir

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2012/2013

Les inscriptions scolaires auront lieu en janvier pour les enfants entrant en maternelle (enfants nés en 2009) et en mars pour ceux entrant en CP.

→ **Renseignements et inscriptions :**

Service Scolaire
Mairie d'Annemasse
04 50 95 07 32
04 50 95 07 33
04 50 95 07 34





Voici l'édition 2011 du guide de l'écolier où vous trouverez toutes les informations nécessaires pour l'organisation scolaire et périscolaire de vos enfants, ainsi qu'un choix très varié de structures proposant des activités les mercredis et vacances scolaires.

La journée d'un écolier est longue, calée sur le rythme des adultes. Mais elle est aussi ponctuée d'activités et de projets que la Ville soutient matériellement et financièrement : informatique, classes transplantées, projets créations, sorties pédagogiques, ateliers périscolaires culturels et sportifs, études surveillées, spectacles à Château Rouge pour les 2800 élèves de la ville...

Ainsi, plus de 120 animateurs et éducateurs de la Ville déploient leurs compétences au service du projet éducatif lors des temps périscolaires.

Annemasse, une ville dynamique qui voit sa population scolaire augmentée chaque année, lance le projet d'une nouvelle école primaire de 17 classes qui ouvrira ses portes à la rentrée 2015. Elle sera implantée près du terrain de football de Romagny.

Je voudrais saluer l'engagement des associations de parents d'élèves qui œuvrent tout au long de l'année aux côtés des enseignants pour améliorer et dynamiser la vie de l'école.

Je souhaite donc une belle rentrée à tous les enfants annemassiens ainsi qu'à leurs parents, à tous les enseignants, éducateurs et animateurs.

Kheira FIL

Maire adjointe chargée des affaires scolaires, périscolaires et de la petite enfance

SOMMAIRE

L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs page **4**

La restauration scolaire municipale page **6**

Les activités sportives page **7**

Les aides financières page **7**

Les activités culturelles page **8**

Participer à la vie scolaire page **11**

Le Pédibus - Lexique page **11**



L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs

La Ville d'Annemasse organise un accueil des enfants de 3 à 6 ans dans l'ensemble des écoles publiques de la commune, le matin et le soir.

Les enfants sont encadrés par des animateurs titulaires du BAFA et du BAFD.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'École) s'adressent aux enfants inscrits dans les écoles publiques d'Annemasse dont les parents habitent la commune et prioritairement à ceux qui exercent une activité professionnelle.

- Les CLAE maternels accueillent les enfants scolarisés en maternelle et au CP dans chaque groupe scolaire, ils sont ouverts avant et après la classe : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 6h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.
- Les CLAE élémentaires accueillent les enfants du CE1 au CM2 : le matin dans les MJC (à l'exception des enfants scolarisés à Marianne Cohn qui sont accueillis dans les locaux scolaires) et le soir après l'étude au sein des groupes scolaires : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 6h30 à 8h30 et de 17h45 à 18h30 (après l'étude surveillée).

→ l'inscription des enfants se fait en fonction des horaires de travail des parents.

Tarif

la participation financière des parents est basée sur le quotient familial.

Un seul dossier pour toutes vos prestations périscolaires :

- accueil périscolaire,
- accueil de loisirs,
- restauration scolaire.

Les dossiers sont à retirer au service scolaire périscolaire.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les mercredis et petites vacances

Dans chaque groupe scolaire, les enfants peuvent être inscrits les mercredis à la journée ou à la demi-journée. Pendant les petites vacances, les inscriptions s'effectuent à la journée.

Des activités de loisirs sont proposées avec des sorties (parcs de jeu, grands jeux, montagne, forêt, piscine, sortie à la neige...), des visites et des activités tournées autour du jeu, de l'expression manuelle et corporelle.

Ce service s'adresse aux enfants inscrits dans les écoles d'Annemasse, dont les parents habitent la commune et exercent une activité professionnelle.

Horaires d'ouverture : présence obligatoire des enfants entre 9h et 16h

- Mercredis : ½ journée : de 6h30 à 12h30 (repas compris) ou de 11h45 à 18h30 (repas compris).
- Petites vacances : de 6h30 à 18h30 (repas compris).



Les vacances d'été

Les enfants de 3 à 6 ans dont les parents habitent Annemasse peuvent s'inscrire au centre de loisirs maternel de l'été.

Durée du séjour :

- 5 semaines maximum, si les deux parents travaillent.
- 3 semaines maximum, si l'un des parents est au foyer.

Tarif : le tarif est calculé en fonction du quotient familial (les bons CAF venant en déduction).

→ Conditions d'inscription :

inscription à la semaine.

Le dossier est à remplir auprès du service périscolaire à partir du mois de juin.

→ Renseignements et inscriptions :

Service périscolaire

Mairie d'Annemasse

04 50 95 07 32

04 50 95 07 33

04 50 95 07 34

Les ateliers périscolaires

En élémentaire, des **activités gratuites** sont proposées aux élèves le soir après la classe.

■ L'étude surveillée

Tous les soirs jusqu'à 17h45 pour les enfants à partir du CE1.

Les inscriptions ont lieu auprès des directeurs d'école.

■ Les ateliers sportifs

Encadrés par des éducateurs sportifs de la Ville, ces ateliers proposent aux enfants (du CP au CM2) des activités variées dans chaque groupe scolaire, un soir par semaine jusqu'à 18h.

→ Renseignements :

Service des Sports

04 50 84 59 10

■ Les ateliers artistiques et musicaux

Organisés par l'École des Beaux Arts du Genevois et le Conservatoire de Musique, ces ateliers sont proposés aux enfants (du CP au CM2) un soir par semaine, jusqu'à 18h.

→ Renseignements :

Service périscolaire

04 50 95 07 35

■ Les clubs coup de pouce

Organisés dans le cadre du dispositif de réussite éducative sur les écoles Bois Livron, La Fontaine et Les Hutins, ces clubs accompagnent certains enfants de CP, chaque soir, dans l'apprentissage de la lecture.



La restauration scolaire municipale

PLUS DE 1100 REPAS SERVIS CHAQUE JOUR

Les restaurants scolaires sont ouverts aux enfants scolarisés dans les écoles publiques d'Annemasse en maternelle et en élémentaire. Le prix est calculé en fonction du quotient familial.

Au centre de cette organisation est placée la cuisine centrale. L'équipe de cuisine élabore des plats de manière traditionnelle, en liaison froide, avec un regard constant sur la qualité des matières premières et l'art de les transformer.

La qualité se retrouve au travers des propositions de menus, toujours respectueuses des recommandations en matière d'équilibre alimentaire (PNNS, GEMRCN*).

En complément d'un réel travail sur l'équilibre des menus, les animateurs participent par l'échange, à une éducation destinée aux jeunes convives.

La commission menus

Cette instance regroupe les différents acteurs du temps de la restauration scolaire : élus, parents d'élèves, animateurs, représentants de la cuisine centrale, diététicienne et responsable qualité. Ils échangent sur la qualité de la prestation servie et celle à venir. Les menus sont étudiés un à un par période de deux mois. La qualité nutritionnelle (équilibre alimentaire) et organoleptique (plaisir des sens) sont associées aux animations éducatives prévues pour atteindre une cohérence d'action.

PAI (Protocole d'Accueil)

Le PAI s'adresse aux enfants soumis à une problématique médicale particulière, permettant ainsi une intégration de tous.

A la restauration scolaire d'Annemasse, c'est particulièrement le cas des enfants présentant des allergies alimentaires. Un protocole est formalisé avec la médecine scolaire et tous les acteurs encadrant l'enfant durant sa journée.

Agriculture biologique et locale

La Ville s'est engagée à introduire des produits issus de l'agriculture biologique et locale dans les menus proposés aux scolaires. Cette démarche a concerné en premier lieu les produits céréaliers comme les pâtes, le riz, le quinoa et le blé ainsi que le pain présenté deux fois par semaine.

A partir de septembre 2011, certains légumes seront issus de cette filière.



Le saviez-vous ?

Vous pouvez consulter le menu de votre enfant sur le site internet de la Ville d'Annemasse : www.annemasse.fr

→ Retrait de dossier

Service scolaire et périscolaire
Mairie d'Annemasse

→ Renseignements

04 50 95 07 32
04 50 95 07 33
04 50 95 07 34

Les activités sportives

A LA DÉCOUVERTE DES SPORTS...

La Ville et ses éducateurs sportifs proposent des activités au **centre nautique**, dans les **gymnases de la ville** et dans des **sites proches de pleine nature**. De la **découverte** au **perfectionnement** en passant par les **apprentissages fondamentaux**, chaque jeune sportif trouvera son niveau de pratique.

CENTRE NAUTIQUE

→ Le jardin aquatique pour les enfants de 3 et 4 ans

Cette activité d'éveil et de loisirs a pour objectif la découverte du milieu aquatique, où l'enfant et le parent découvriront l'eau de manière très ludique et détendue. Cette expérience facilitera par la suite les apprentissages des activités de la natation et constituera un moment privilégié entre le parent et l'enfant.

Les séances se dérouleront **tous les samedis, du 17 septembre 2011 au 5 novembre 2011** (sauf vacances scolaires). Deux horaires sont proposés :

- de 9h30 à 10h
- de 10h10 à 10h40

→ École de natation

Cours collectifs à partir de 5 ans et jusqu'à 16 ans - Apprentissage et perfectionnement

→ Renseignements et inscriptions :

Centre Nautique
2 route de Bonneville – Annemasse
04 50 92 08 40
www.annemasse.fr

Une plaquette décrivant le programme complet est disponible au centre nautique et en mairie.



AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES

Réservées aux enfants domiciliés à Annemasse

→ École Municipale des Sports le mercredi

Ces activités payantes et organisées entre chaque petites vacances initient l'enfant à des sports variés, quel que soit son niveau. Dépassement de soi-même, esprit d'équipe et respect des règles, vont révéler à chacun les clefs de la pratique sportive.

→ Sports Vacances

- Pour les 6-12 ans (Toussaint-Hiver-Printemps-Été)
- Pour les 12-17 ans (Hiver-Été)

Les stages hebdomadaires payants, à thème et saisonniers, permettent une pratique plus intense, qui reste adaptée à chaque enfant. Une information particulière est diffusée dans les établissements scolaires, deux semaines avant chaque période de vacances.

→ Renseignements et inscriptions :

Maison des Sports
14 avenue Henri Barbusse
et 30 rue Pasteur – Annemasse
04 50 84 59 10
service.sports@annemasse.fr

La plaquette de l'École des Sports **décrivant le programme complet des activités est disponible** à la Mairie, à la Maison des Sports et sur le site de la Ville.



Le saviez-vous ?

Le Centre nautique fermera ses portes fin novembre 2011 pour rénovation. Les travaux dureront environ 2 ans.

Les activités culturelles

DES BIBLIOTHÈQUES A VOTRE DISPOSITION

*Les trois bibliothèques
d'Annemasse accueillent
gratuitement les moins de
18 ans.*

Un justificatif de domicile récent, une pièce d'identité et une autorisation parentale pour les mineurs, sont demandés à l'inscription.

Les détenteurs d'une carte d'adhésion peuvent avoir accès aux bibliothèques de Genève (se renseigner à la Bibliothèque).

Bibliothèque Centrale Pierre Goy

4, place du Clos Fleury - Annemasse
04 50 95 89 09

bibasse@mairie-annemasse.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi 14h30-18h30
- Mardi 10h-12h / 14h30-18h30
- Mercredi et vendredi 10h-18h
- Samedi 10h-16h

Bibliothèque Jeunesse du Perrier

7, place du Jumelage - Annemasse
04 50 37 74 12

bibperrier@mairie-annemasse.fr

Horaires d'ouverture :

- Mardi, jeudi et vendredi 16h-18h
- Mercredi 10h-12h / 14h-18h

Bibliothèque Jeunesse de Romagny

Place Jean Monnet - Annemasse
04 50 38 97 04

bibliotheque.romagny@mairie-annemasse.fr

Horaires d'ouverture :

- Mardi 16h-18h30
- Mercredi 10h-12h
- Vendredi 16h-18h

Ces bibliothèques destinées aux enfants et aux jeunes réservent une large place aux écoles et au travail pédagogique.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE D'ANNEMASSE

Le Conservatoire de
Musique d'Annemasse
propose :

- un enseignement instrumental et vocal (violin, alto, violoncelle, contrebasse, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussions, piano et chant).
- un éveil musical (0-6 ans).
- la formation musicale (à partir de 7 ans).
- des ateliers et pratique d'ensemble : technique vocale, chorale d'enfants, ateliers voix et musiques actuelles, Ensemble Vocal du Conservatoire, musique de chambre, orchestres, ateliers jazz, Big Band, musiques assistées par ordinateur, création de chansons, Technique Alexander, Corps en jeu, Cornemuses du Centre France, musiques traditionnelles - Bal Folk - Musiques à danser, atelier batterie découverte du système indien, basse/batterie, percussions corporelles, parcours découverte, jumbé et percussions Malinkées.
- des auditions et des concerts d'élèves (gratuits) tout au long de l'année.

→ Les inscriptions 2011/2012 auront lieu :

**Mercredi 31 août, jeudi 1^{er} et vendredi 2
septembre de 14h à 19h au :**

**Conservatoire de Musique
7 rue des Savoie - Annemasse**

→ **Renseignements :**
04 50 84 23 20
www.annemasse.fr



Les Aides Financières



Si vous pratiquez une activité régulière : l'**Atout-Jeunes** est à votre disposition.

Mis en place dans le cadre du Plan Communal pour la Jeunesse et destiné aux **jeunes annemassiens de 0 à 17 ans**, l'Atout-Jeunes est une réduction (au maximum 69 € selon le quotient familial) à faire valoir sur une des activités régulières à l'année, que proposent les trois MJC ainsi que les associations sportives qui ont passé une convention avec la Ville.

Le retrait de l'Atout Jeunes se fait jusqu'au 31 octobre, au service périscolaire, en présentant :

- une pièce d'identité de l'enfant,
- un justificatif de domicile,
- le dernier avis d'imposition de la famille.

Les inscriptions aux activités et les réductions accordées se font ensuite auprès de chaque structure, sur présentation de l'attestation Atout Jeunes.

→ Renseignements :

Service périscolaire
Mairie d'Annemasse
04 50 95 07 35

→ Pour tout renseignement concernant les activités sportives et culturelles : www.annemasse.fr

→ Pour plus d'informations sur les clubs sportifs, vous pouvez consulter le site internet de l'Office Municipal des Sports : www.oms-annemasse.fr

Si vous fréquentez l'Ecole des Beaux-arts ou le Conservatoire de Musique, la Ville d'Annemasse propose une aide financière sous forme de **bourse** aux jeunes annemassiens âgés de moins de 18 ans et dont les conditions de ressources le justifient.

→ Renseignements :

Service Culture
Mairie d'Annemasse
04 50 95 07 64
www.annemasse.fr

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DU GÉNEVOIS

propose à ses élèves divers cours, ateliers et stages d'arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, histoire de l'art, infographie...) tant aux adultes qu'aux enfants (à partir de 18 mois).



→ Renseignements :

04 50 37 21 89

www.annemasse-agglo.fr
ebag@agglo-annemasse.fr

SPECTACLES POUR JEUNE PUBLIC



Chaque année, Château-Rouge propose un programme de spectacles jeune public (à partir de 3 ans) dont certains en partenariat avec le Sou des écoles laïques d'Annemasse.

Une plaquette décrivant le programme 2011/2012 des spectacles est disponible à la Mairie.

→ Réservations et informations sur les spectacles :

Château Rouge
1 route de Bonneville - Annemasse
04 50 43 24 24
www.chateau-rouge.net



Les activités culturelles

LES MJC D'ANNEMASSE

MJC Annemasse Centre

3, rue du 8 Mai - Annemasse

04 50 92 10 20

centre@mjc-annemasse.org

<http://www.mjc-annemasse.org>

Directeur : Jean-Philippe BUORD



La **MJC Centre** propose aux jeunes un grand nombre d'activités (culturelles, sportives), un espace famille, un ciné-actuel, des expositions.

Pour les enfants : un centre de loisirs (5 - 11 ans).

Pour les jeunes : des stages liés aux cultures urbaines et au cinéma.

Horaires d'ouverture :

- Lundi et jeudi 14h-18h
- Mardi et vendredi 14h-19h
- Mercredi 10h-12h15 / 14h-19h
- Samedi 9h-12h

Pendant les vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi de 14h à 18h

MJC Sud Centre social

2, Place Jean Jaurès - BP 265 - Annemasse cedex

04 50 37 74 10

mjcsud.annemasse@orange.fr

Directeur : Nordine SAADALLAH



La **MJC Sud** est tout particulièrement ouverte à la jeunesse. Elle propose à ses adhérents des activités (culturelles, sportives), des expositions, des conférences.

Pour les jeunes : un espace « ados », un centre de loisirs (5 - 12 ans), des stages sportifs le mercredi (ski) et les vacances, des camps.

Horaires d'ouverture :

- Lundi 9h-12h et 13h30-19h
- Mardi 16h-19h
- Mercredi 9h-12h30 / 13h30-19h
- Jeudi 9h-12h / 13h30-19h
- Vendredi 13h30-19h

Pendant les vacances scolaires :

- Ouverture du lundi au vendredi aux mêmes horaires

MJC Romagny

Place Jean Monnet - Annemasse

04 50 92 64 97

info@mjc-romagny.org

<http://www.mjc-romagny.org>

Directrice : Christine LAFFORT

La MJC de Romagny

propose à ses adhérents de nombreuses activités culturelles et sportives qui prennent différentes formes selon les âges.

Pour les enfants, un centre de loisirs (5-12 ans), pour les ados, des stages, de l'accueil autour de la thématique des sciences et de la radio.



Accueil bouts d'chou - Les lundis et jeudis : de 9h à 11h - Enfants non scolarisés accompagnés d'un adulte.

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mercredi et jeudi 9h-12h et 14h-18h
- Mardi 14h-18h
- Vendredi 9h-12h



Le saviez-vous ?

Pour connaître toutes les activités proposées par les 3 MJC d'Annemasse vous pouvez télécharger la plaquette 2011/2012 sur le site internet de la ville : www.annemasse.fr rubrique jeunesse-éducation

Participer à la vie scolaire

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans la participation à la vie de l'école notamment par le biais des **Associations de Parents d'élèves**.

Chaque année, vers le mois d'octobre, les parents d'élèves élisent leurs représentants. Ces représentants sont associés au Conseil d'école.

Chaque association de parents d'élèves dispose d'une boîte aux lettres domiciliés à l'adresse de l'école élémentaire du groupe scolaire concerné.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Il réunit tous les membres de la communauté éducative (le directeur d'école qui en est le Président, les enseignants, les parents d'élèves élus, le Maire ou son représentant, le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, les ATSEM et tout professionnel de l'enfance susceptible d'être concerné par l'ordre du jour).

Il est organisé une fois par trimestre selon un ordre du jour établi au préalable. Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne un avis et des propositions sur le fonctionnement de l'école et sur toute question en relation avec la vie de l'école.

LE SOU DES ÉCOLES

Le sou des écoles laïque d'Annemasse est une association d'éducation populaire, qui vise à l'épanouissement de chaque enfant en lui offrant l'accès à une vie sociale et culturelle.

L'association participe au développement de la sensibilisation de tous les enfants à diverses formes d'expression culturelle, artistique et corporelle, en collaboration avec des enseignants des écoles publiques d'Annemasse et leurs partenaires.

Le Pédibus



Le **Pédibus** est un ramassage scolaire à pieds.

Le principe est simple et convivial : des parents d'élèves bénévoles se coordonnent pour prendre en charge les enfants aux arrêts signalés, selon un itinéraire et des horaires précis. Le petit groupe s'achemine alors tranquillement vers l'école.

Le Pédibus offre de multiples avantages : partage des contraintes de trajet, moins de voitures stationnées devant l'école, moins de pollution et meilleur respect de la santé et de l'environnement. C'est aussi l'occasion d'apprendre aux enfants à se déplacer autrement, sans compter le bénéfice de l'activité physique ainsi pratiquée.

Le Pédibus a besoin d'acteurs pour vivre. N'hésitez pas à prendre contact avec les associations de parents d'élèves qui vous donneront toutes les informations utiles pour rejoindre les lignes en places ou en créer de nouvelles.

La Ville d'Annemasse accompagne les projets de mise en place de lignes de Pédibus et propose un soutien logistique et matériel (chabubles, panonceaux signalant les « stations »...). C'est l'engagement n°24 du plan d'actions Agenda 21.

Lexique

Scolaire

ATSEM : Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles.

CLAE : Centre de Loisirs Associé à l'École.

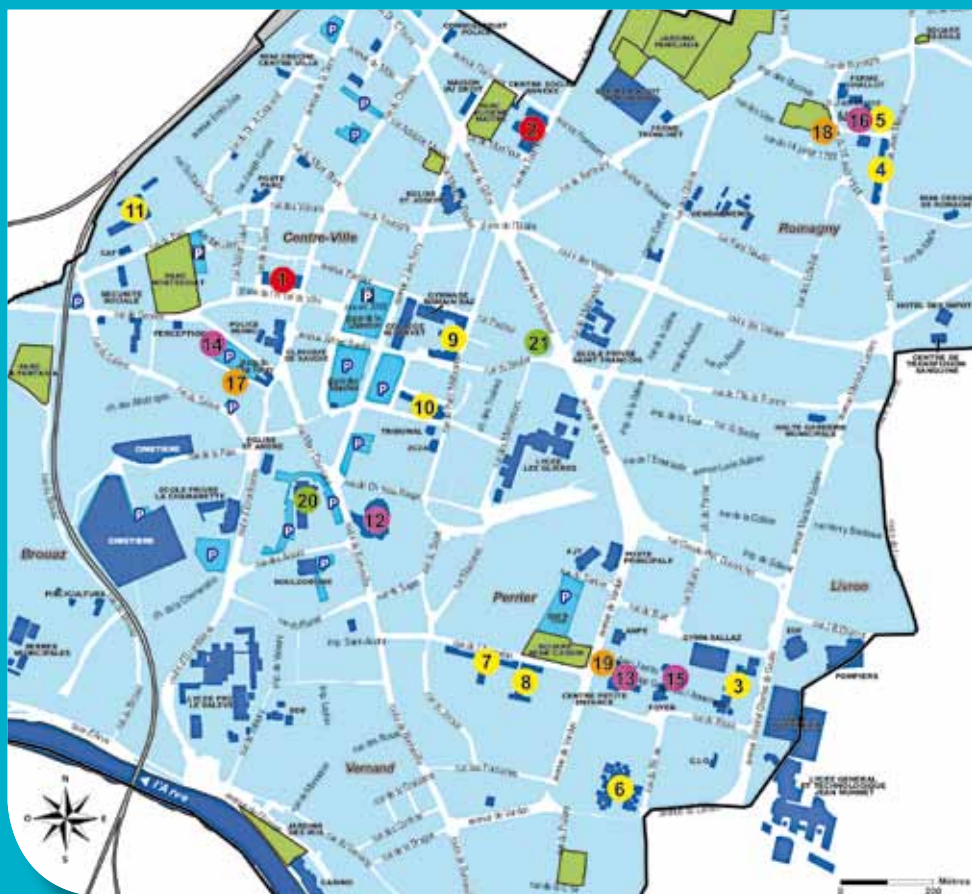
ETAPS : Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives.

Restauration

GEMRCN : Groupement d'Étude des Marchés de Restauration Collective et de la Nutrition, qui définit la fréquence d'apparition des plats selon leurs valeurs énergétiques.

PNNS : Programme National Nutrition Santé, lutte contre l'augmentation de l'obésité en France.

PAI : Protocole d'Accueil Individualisé.



● CENTRES ADMINISTRATIFS

- 1 HOTEL DE VILLE
- 2 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

● ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

- 3 ECOLE PRIMAIRE BOIS LIVRON
- 4 ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MERMOZ
- 5 ECOLE MATERNELLE JEAN MERMOZ
- 6 GROUPE SCOLAIRE LA FONTAINE
- 7 ECOLE ELEMENTAIRE LES HUTINS
- 8 ECOLE MATERNELLE LES HUTINS
- 9 ECOLE ELEMENTAIRE MARIANNE COHN
- 10 ECOLE MATERNELLE MARIANNE COHN
- 11 ECOLE PRIMAIRE SAINT-EXUPERY

● EQUIPEMENTS CULTURELS

- 12 CHATEAU ROUGE
- 13 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
- 14 BIBLIOTHEQUE PIERRE GOY
- 15 BIBLIOTHEQUE JEUNESSE DU PERRIER
- 16 BIBLIOTHEQUE JEUNESSE DE ROMAGNY

● EQUIPEMENTS ASSOCIATIFS

- 17 MJC CENTRE
- 18 MJC ROMAGNY
- 19 CENTRE SOCIAL MJC SUD

● EQUIPEMENTS SPORTIFS

- 20 CENTRE NAUTIQUE PISCINE
- 21 MAISON DES SPORTS / OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS / GYMNASE DU BEULET

Mairie d'Annemasse
 BP 530
 74107 ANNEMASSE CEDEX
 04.50.95.07.00 - www.annemasse.fr